



« PRIME DE ROULEMENT » **DES AVANCÉES...**

COMMUNIQUÉ :

Le 19 mai 2023, dans une lettre ouverte, **FO Justice** sollicitait Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire au sujet du versement du complément forfaitaire de l'indemnité pour charges pénitentiaires.

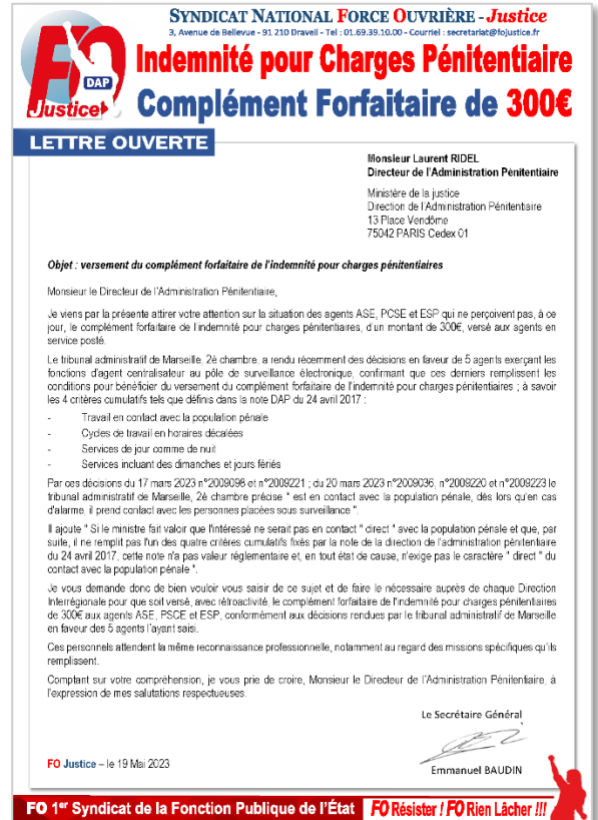
Ce complément, d'un montant de **300€**, communément appelé « prime de roulement » est versé au mois de juin aux agents en service de roulement, satisfaisant aux 4 critères cumulatifs (Travail en contact avec la population pénale, Cycles de travail en horaires décalés, Services de jour comme de nuit, Services incluant des dimanches et jours fériés).

FO Justice demandait alors l'extension de son versement aux agents PCSE, ASE et ESP.

FO Justice a été partiellement entendu puisque le DAP a donné des consignes pour que le complément forfaitaire soit versé aux agents affectés dans l'ensemble des pôles centralisateurs de surveillance électronique, et ce de manière rétroactive depuis 2020.

Cette régularisation devrait intervenir sur la paie du mois de décembre 2023.

FO Justice se félicite de cette victoire et continue de militer pour le versement du complément forfaitaire en faveur des ASE et des ESP !



FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État **FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!**

